



INTERPOL

NUMÉRO 21 | DÉCEMBRE 2022

SIPAO

LETTRE D'INFORMATION



Abdel-Fatau MUSAH

Commissaire aux Affaires Politiques,
Paix et Sécurité
Commission de la CEDEAO

ÉDITORIAL

Chers lecteurs,

Depuis 2000, le nombre de grandes guerres civiles a fortement diminué. Néanmoins, la situation sécuritaire s'est complexifiée et diversifiée, les menaces allant de la traite d'êtres humains, du trafic de stupéfiants et d'armes, ou encore du blanchiment d'argent, au terrorisme et au financement du terrorisme, à la cybercriminalité et à la contrefaçon de tous types de produits, notamment des médicaments. Le terrorisme et le financement du terrorisme sont synonymes de marasme sécuritaire pour de nombreux pays de la région, en particulier dans le Sahel. Initialement circonscrits à certains pays du Sahel comme le Mali, le Niger, le bassin du Tchad et le Nigéria, les attentats terroristes se multiplient et touchent désormais d'autres pays comme le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. En dépit des efforts consentis par les États membres aux niveaux national et régional, le terrorisme demeure une menace bien réelle pour tous les pays de la région, y compris les pays côtiers. Le nombre de décès recensés à la suite d'attentats terroristes a été multiplié par cinq en trois ans, soit plus de 4 000 victimes au Burkina Faso, au Mali et au Niger en 2019.

Au cours des cinq premiers mois de l'année 2021, 670 incidents armés perpétrés par des groupes terroristes ont causé plus de 2 840 décès dans la région. Elle est donc la cible de groupes terroristes et de trafiquants de toutes sortes, mais elle est également confrontée à une insécurité transfrontalière accrue, en particulier dans les pays côtiers. Cela s'explique par le contrôle insuffisant des zones maritimes et l'essor de la piraterie et de diverses activités illégales en mer, dont la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), qui ont des conséquences directes sur la résilience de la région. L'on constate ainsi comment les criminels exploitent les failles de la région, les États membres présentant une capacité d'intervention insuffisante et inadéquate face aux menaces en mer. Outre ces menaces, la gestion et l'exploitation des ressources naturelles, la lenteur des réformes dans le secteur de la défense et de la sécurité ainsi que les problèmes liés à l'aménagement du territoire accroissent la fragilité de la région.

L'une des stratégies mises en œuvre pour répondre aux enjeux de sécurité actuels dans la région est le programme SIPAO. Ce programme vise à renforcer les capacités des services chargés de l'application de la loi de nos États membres via la création de bases de données criminelles électroniques en vue de partager, en temps réel, les données qu'elles contiennent à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

DANS CE NUMÉRO

ÉDITORIAL	1
À LA UNE	3
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	5
LE COIN AFIS	9
CONCLUSION	10



Ce programme est
financé par l'Union
européenne



Au départ, le programme SIPAO a rencontré un certain nombre de difficultés au sein des États membres, notamment dans les domaines de la législation et des technologies. Aujourd'hui, le programme a trouvé une dynamique et les gouvernements de notre communauté y adhèrent progressivement. Des Centres de recueil et d'enregistrement des données ont été créés et opérationnalisés dans 12 États membres de la CEDEAO, et sont en attente d'inauguration dans trois pays. L'on espère que les Centres de données SIPAO seront inaugurés dans ces pays au cours des mois à venir.

Le Système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales (AFIS) est une composante essentielle du programme SIPAO, qui garantira un système d'information policière fiable et complet. L'échange de données biométriques est une condition sine qua non pour l'identification de personnes d'intérêt. Cette identification n'est possible que si les données biographiques sont associées aux données biométriques. C'est pourquoi l'infrastructure de l'AFIS sera directement reliée à l'architecture nationale du SIPAO. Le projet AFIS a été lancé en mars 2022 pour une durée de mise en œuvre de 24 mois dans trois pays pilotes : le Bénin, la Gambie et le Togo. La Commission de la CEDEAO collaborera avec son partenaire, l'Union européenne, pour s'assurer que tous les États membres bénéficient de cette composante.

La deuxième étape de la mise en œuvre du programme SIPAO consiste en la création de la plateforme régionale, qui servira de moteur à l'intégration sécuritaire régionale en matière de lutte contre toutes formes de criminalité, et en particulier le terrorisme. Lors de la deuxième réunion du Comité d'experts de la CEDEAO relative à la création de la plateforme régionale SIPAO qui s'est tenue les 8 et 9 novembre 2022 à Abidjan, le Comité a notamment validé la poursuite de la mise en œuvre d'une plateforme régionale décentralisée pendant une période transitoire, qui sera, à terme, remplacée par une plateforme régionale centralisée.

Cela ne veut toutefois pas dire que la mise en œuvre du programme SIPAO dans les États membres n'a pas été semée d'embûches. Les problèmes socio-politiques dans certains pays participants ont ralenti l'adoption du cadre juridique requis afin de garantir la légalité et la pérennité du programme SIPAO. La pandémie de COVID-19 a également eu des répercussions négatives sur la mise en œuvre du programme. De fait, INTERPOL n'a pas été en mesure de mener certaines des activités prévues.

En complément des initiatives actuelles de lutte contre le terrorisme, la Commission de la CEDEAO soutient la mise en œuvre complète, l'opérationnalisation et la pérennité du programme SIPAO/AFIS dans l'ensemble des États membres. Ce soutien s'est régulièrement manifesté à tous

les niveaux de la Commission de la CEDEAO. Ainsi, lors des réunions du Conseil de médiation et de sécurité qui se sont tenues en juin 2022 à Abuja et en juillet 2022 à Accra, le Conseil a recommandé à la Commission de la CEDEAO :

- I. d'élargir le programme SIPAO au-delà de la région de la capitale pour en faire bénéficier les postes-frontières aériens, maritimes et terrestres dans les États membres de la CEDEAO ;
- II. de collaborer étroitement afin d'identifier et de garantir des mécanismes de financement alternatifs pour soutenir l'élargissement du programme SIPAO aux frontières aériennes, maritimes et terrestres dans l'espace de la CEDEAO ;
- III. de continuer à échanger avec les représentants de la CEDEAO dans les pays bénéficiaires, notamment dans le cadre de visites stratégiques, en intégrant, dans la mesure du possible, le programme SIPAO à l'ordre du jour des réunions concernant la sécurité et le système judiciaire ;
- IV. de prendre toutes les mesures nécessaires pour évaluer les prérequis juridiques, opérationnels et techniques de la création d'un mécanisme régional de partage de données, notamment via l'organisation d'un atelier spécifique avec l'aide d'INTERPOL et l'élaboration du cadre réglementaire devant être adopté par les États membres de la CEDEAO.

Le Conseil a par ailleurs recommandé aux États membres :

- I. d'adopter le cadre juridique et opérationnel adéquat, dont une loi sur la protection des données ;
- II. de nommer, d'affecter et de fidéliser du personnel compétent à l'échelle nationale ;
- III. d'affecter une ligne budgétaire au fonctionnement du système à l'échelle nationale ;
- IV. d'appeler la Commission de la CEDEAO à exhorter les pays participants à tenir leur engagement en faveur de la pérennité du système SIPAO.

La Commission de la CEDEAO que nous représentons saluera chaleureusement toute initiative prise par les gouvernements et les services concernés en vue de publier l'Acte additionnel de la CEDEAO relatif à la protection des données à caractère personnel dans leur journal officiel, d'adopter une loi nationale et d'envisager la création d'une ligne budgétaire visant à garantir la pérennité du système à l'issue des phases de mise en œuvre.

À LA UNE

Le programme SIPAO au cœur des priorités gouvernementales en Guinée-Bissau : Une délégation reçue par SEM Embalo Sissoko, président de la République de Guinée-Bissau

Dans le cadre de l'opérationnalisation du programme SIPAO en Guinée-Bissau, la délégation du programme a eu l'honneur d'être reçue le 19 octobre 2022 par Son Excellence Monsieur le président de la République de Guinée-Bissau, Sissoko Embalo, également président en exercice de la CEDEAO.

Cette audience a été l'opportunité de présenter les objectifs du SIPAO et de discuter de l'état d'avancement de la mise en œuvre en Guinée-Bissau mais aussi en Afrique de l'Ouest.

Le président de la République a réitéré l'engagement de la Guinée-Bissau et de la CEDEAO à faciliter la mise en œuvre de ce programme, qui est l'un des plus importants au niveau sécuritaire dans la région. Il a notamment souligné l'importance et la nécessité pour les États d'Afrique de l'Ouest de renforcer leur coopération dans le cadre de la lutte contre la criminalité nationale et le terrorisme.

En marge de cette audience, la délégation du programme SIPAO a procédé à la remise d'équipements informatiques

aux autorités dans le cadre de l'opérationnalisation du système dans le pays. Cette visite en Guinée-Bissau a aussi marqué le coup d'envoi des sessions de formation à l'utilisation du SIPAO en amont de l'inauguration du Centre de recueil et d'enregistrement des données (DACORE), prévue en janvier 2023.



Audience de la délégation du SIPAO avec le président de la République de Guinée-Bissau, 19 octobre 2022, Bissau (Guinée-Bissau)

La table ronde Afrique de la 17^{ème} Conférence annuelle des Chefs des Bureaux centraux nationaux (B.C.N.) salue l'avancée de la mise en œuvre du programme SIPAO dans la région.

La 17^{ème} Conférence annuelle des Chefs des B.C.N. s'est tenue à Lyon, en France, du 28 au 30 novembre 2022 en présence des représentants des B.C.N. des 195 pays membres d'INTERPOL.

Cette conférence a été l'occasion idéale de faire le point sur les capacités policières d'INTERPOL et les besoins opérationnels de ses membres, et de faciliter les échanges en direct et en personne entre les membres du réseau des B.C.N. INTERPOL, et avec le Secrétariat général.

Inscrit à l'ordre du jour de la table ronde régionale Afrique de cette conférence, le programme SIPAO a fait l'objet d'une présentation par le Chef du programme, M. Richard GOTWE, en présence du Secrétaire général d'INTERPOL, M. Jürgen Stock.

Saluant les progrès réalisés par le programme et les avancées significatives dans le renforcement de l'échange des données criminelles, les participants ont réitéré leur engagement à accompagner la mise en œuvre du système pour son utilisation effective dans le cadre de la consolidation de l'architecture sécuritaire des pays et la lutte

contre le crime sous toutes ses formes. Ils ont notamment souhaité la duplication du SIPAO dans d'autres régions du continent africain en vue d'armer efficacement le continent en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale.



Table ronde Afrique de la 17^{ème} Conférence annuelle des Chefs des Bureaux centraux nationaux (B.C.N.), 29 novembre 2022, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Le Comité des experts de la CEDEAO, réuni à Abidjan, donne des orientations fortes concernant la mise en place de la plateforme régionale de partage de données SIPAO

La deuxième réunion du Comité d'experts de la CEDEAO sur la plateforme régionale SIPAO s'est tenue à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, les 8 et 9 novembre 2022. L'objectif de la réunion était de discuter et d'adopter des recommandations sur la mise en œuvre de la plateforme régionale de partage de données SIPAO.

Au terme des discussions, la réunion a adopté plusieurs conclusions et recommandations importantes, dont le maintien de l'option de mise en place d'une plateforme régionale décentralisée pour une période transitoire, qui laissera place, à terme, à une plateforme régionale centralisée, ainsi que l'adoption d'un acte additionnel portant création et fonctionnement de la plateforme régionale et l'identification d'une structure en charge de son bon fonctionnement.

Il est également important de souligner que les experts ont aussi défini les modalités de partage des données dans le cadre de la plateforme régionale en les classant en trois catégories : le partage automatique, le partage facultatif avec diffusion automatique et le partage facultatif avec diffusion au cas par cas.

Ce sont plus d'une cinquantaine d'experts représentant les pays de la CEDEAO, la Mauritanie et la Commission de la CEDEAO qui ont pris part à cette réunion. Les conclusions de cette réunion seront examinées par les ministres en charge de la Sécurité de la CEDEAO et de la Mauritanie avant d'être entérinées définitivement par la Conférence des Chefs d'État.



Réunion du Comité des experts de la CEDEAO sur la plateforme régionale, 8 novembre 2022, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Le Comité de pilotage du SIPAO fait le point sur la mise en œuvre du programme

La septième réunion du Comité de pilotage (COPIL) du programme du Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest (SIPAO) s'est tenue le 10 novembre 2022 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire.

La réunion du COPIL, qui a principalement réuni les points de contact nationaux des pays participants ainsi que les directeurs des Centres de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) ou leur adjoint, a été coprésidée par les représentants de l'Union européenne et de la Commission de la CEDEAO. Les délibérations se sont

concentrées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre globale du programme et dans chaque pays participant depuis le COPIL de février 2022.

À l'issue de la réunion, des recommandations ont été formulées à l'attention de tous les acteurs, notamment les pays participants et les partenaires (CEDEAO, Union européenne et INTERPOL) afin de soutenir et renforcer les actions de mise en œuvre du programme.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La Gambie et la Mauritanie sensibilisent les services chargés de l'application de la loi à l'utilisation du système SIPAO afin de renforcer leur architecture sécuritaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de communication, le programme SIPAO a organisé deux sessions d'information et de sensibilisation en Gambie et en Mauritanie dans le cadre d'une visite stratégique en vue de renforcer l'engagement et le soutien des autorités envers le SIPAO, mais aussi de favoriser l'appropriation du SIPAO par les services chargés de l'application de la loi.



Séance de sensibilisation à l'utilisation du SIPAO, 13 octobre 2022, Banjul (Gambie)

En Gambie, la session, qui s'est déroulée du 13 au 15 octobre 2022, a vu la participation de 313 agents appartenant aux différents services chargés de l'application de la loi concernés par le système. La cérémonie

d'ouverture a été présidée par le Secrétaire permanent du ministère de l'Intérieur, M. Gibril LOWE, avec la présence effective de la Représentante de la CEDEAO en Gambie ainsi que du Représentant de l'Union européenne et du Directeur général adjoint de la Police nationale.

Le même engouement a été ressenti à Nouakchott, en Mauritanie, du 25 au 27 octobre 2022, où plus de 300 personnes ont pris part aux séances de sensibilisation organisées conjointement par INTERPOL et la Direction générale de la Sûreté nationale de Mauritanie. Présents à la cérémonie d'ouverture, le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et le Chef de la délégation de l'Union européenne en Mauritanie ont réaffirmé l'importance du SIPAO dans l'architecture sécuritaire au niveau national et régional, mais ont surtout exhorté les participants à s'approprier le système, qui va sans aucun doute changer la donne dans la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme.

Au cours du premier trimestre de l'année 2023, plusieurs séances de sensibilisation seront organisées au Togo, au Sénégal, au Nigéria et en Sierra Leone, toujours dans le but de vulgariser le SIPAO pour une région africaine et un monde plus sûrs.



Séance de sensibilisation à l'utilisation du SIPAO, 25 octobre 2022, Nouakchott (Mauritanie)

Le Togo renforce son architecture organisationnelle et opérationnelle autour du SIPAO

Du 26 au 28 septembre 2022, le programme SIPAO, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et de la Protection civile du Togo, a organisé un atelier sur la validation des règles opérationnelles standard d'utilisation des bases de données du SIPAO.

Cet atelier, auquel il faut souligner la participation de 15 experts nationaux de la Police nationale, de la Gendarmerie, des Douanes, de la Justice et de l'Administration des eaux et forêts, a été l'opportunité de procéder à l'adaptation de ces procédures opérationnelles au contexte national. Plusieurs séances de travail seront organisées entre ces experts jusqu'à la validation de ces règles opérationnelles en début d'année 2023.

Dans la même dynamique, s'est tenue, le 29 septembre 2022, la première réunion du Comité national d'orientation stratégique (CNOS) du SIPAO au Togo. Ce premier Comité, présidé par le Représentant du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, a abordé plusieurs points, dont l'adoption du plan d'action 2022-2023.

À l'issue des discussions et des modifications apportées par les membres du Comité, le plan d'action du SIPAO a été adopté et des orientations sur sa mise en œuvre ont été données. Le Togo poursuit donc inexorablement sa marche vers l'opérationnalisation effective du SIPAO et continue de démontrer l'intérêt particulier du SIPAO dans l'agenda sécuritaire des autorités.



Atelier sur la validation des règles opérationnelles standard d'utilisation des bases de données du SIPAO, 26 septembre 2022, Lomé (Togo)

Le programme SIPAO renforce la coopération avec des partenaires du développement dans le cadre de sa mise en œuvre au Niger

Une série de réunions de partenariat a récemment été organisée dans le cadre de la mise en œuvre du programme au Niger. Tout d'abord, le partenariat entre EUCAP Sahel et le programme a été consolidé. EUCAP Sahel collabore en effet avec le programme SIPAO depuis mars 2018 pour former les utilisateurs du système. De plus, EUCAP Sahel soutient le programme en sensibilisant le personnel des services chargés de l'application de la loi nigériens à l'utilisation du système au quotidien.

Le programme SIPAO a également accru sa coopération avec le PNUD. Le bureau national de cette agence de l'ONU soutient l'extension du système SIPAO aux tribunaux afin que les juges, les procureurs et les greffiers soient raccordés au système et puissent consulter mais aussi saisir des données, telles que des mandats d'arrêt et des décisions de justice définitives.

Enfin, le Niger disposera de la première connexion entre le Système d'analyse des données et informations relatives à la migration (MIDAS) de l'OIM et le système SIPAO national. Cette connexion favorisera un vaste échange de données

de police aux frontières et permettra d'interroger la base de données nationale directement depuis les huit postes-frontières raccordés au système MIDAS. Les discussions relatives au raccordement sont en cours de finalisation à l'échelle nationale.



Séance de sensibilisation à l'utilisation du système SIPAO auprès des enquêteurs nigériens de la Police nationale, de la Gendarmerie et de la Garde nationale, 3 novembre 2023, Niamey (Niger)

Programme SIPAO-OCWAR : un partenariat gagnant-gagnant

Le programme SIPAO et les trois projets OCWAR (OCWAR-T, OCWAR-M et OCWAR-C), respectivement spécialisés dans la lutte contre le trafic organisé, contre le blanchiment d'argent et contre la cybercriminalité dans la région de la CEDEAO, poursuivent l'échange de bonnes pratiques et le renforcement de leur coopération.

Ces derniers mois, le programme SIPAO a été invité à présenter son système dans le cadre de la sensibilisation des enquêteurs et des magistrats des 15 pays de la CEDEAO lors de trois sessions de formation dispensées par le projet OCWAR-C.

Le projet OCWAR-T, mis en œuvre par le bureau de l'ONUDC à Dakar, vise la sensibilisation et l'installation d'infrastructures au sein des unités UTC spécialisées dans la criminalité organisée transnationale. Des domaines de coopération ont d'ores et déjà été identifiés et une présentation aux chefs des unités concernées sera organisée au siège d'INTERPOL à Lyon lors d'une visite officielle de l'ONUDC en décembre.

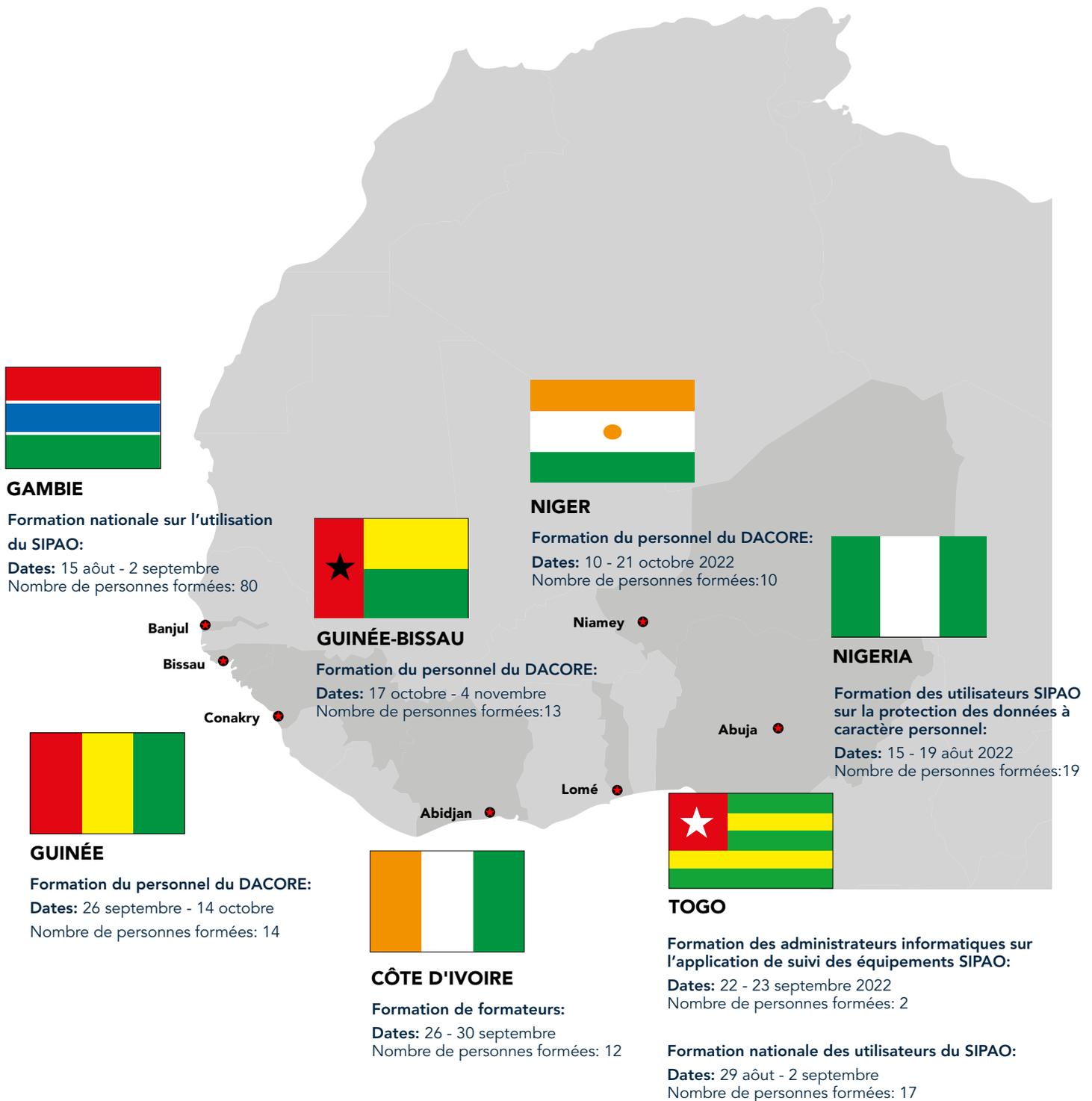
Enfin, le programme SIPAO a été accueilli par le projet OCWAR-C les 23 et 24 novembre à l'occasion de la deuxième rencontre régionale des chefs des unités

spécialisées dans la cybercriminalité. La présentation aux chefs de ces unités a rencontré un franc succès et les retours ont été très positifs, avec notamment de nombreuses demandes de raccordement du SIPAO à leurs unités. En 2023, les deux projets collaboreront en vue de créer une taxonomie de la cybercriminalité dans les plateformes SIPAO nationales.



Présentation du programme SIPAO lors de la deuxième rencontre des chefs des unités spécialisées dans la cybercriminalité de la région de la CEDEAO, organisée par le projet OCWAR-C, 23 novembre 2023, Dakar (Sénégal)

La formation des agents chargés de l'application de la loi demeure une priorité du programme SIPAO



LE COIN AFIS

Financé par l'UE sur une période de 33 mois (2022-2024) et pour un montant de 5 millions d'euros, l'objectif du projet AFIS est de renforcer ou d'introduire un AFIS criminel dans les pays d'Afrique de l'Ouest, comme prochaine étape du programme du Système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest (SIPAO). M. Hervé RAFFOURT, Chef de projet confirmé du projet AFIS, nous fait un point sur les activités de ces derniers mois.

Nous avons franchi une étape importante dans la mise en œuvre du projet AFIS ces derniers mois.

Il importe de rappeler que, récemment, INTERPOL et CIVIPOL ont mené une étude de faisabilité dans les pays bénéficiaires du programme SIPAO afin d'évaluer les cadres juridiques et techniques existants relatifs au projet AFIS, le cas échéant, et d'analyser les possibilités juridiques et techniques d'introduction de cette composante dans le programme national SIPAO. Un rapport d'évaluation technique AFIS a classé les pays dans l'une des trois catégories suivantes :

- Pays pilotes où l'AFIS complet serait mise en place ;
- Pays où un AFIS existant serait restauré ou mis à niveau ;
- Pays devant être préparés au déploiement d'un AFIS dans le cadre d'une action future potentielle.

Le 21 juillet 2022, INTERPOL, la Délégation de l'Union européenne et la CEDEAO ont tenu la première réunion du Comité de pilotage et de coordination du projet AFIS. Sur la base des résultats du rapport de l'étude, le Comité a recommandé que :

- un AFIS complet soit mis en œuvre dans les trois pays pilotes suivants : Bénin, Gambie et Togo ;
- un AFIS existant soit restauré ou mis à niveau prioritairement dans les pays suivants : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Guinée et Mauritanie ;
- un AFIS existant soit renforcé dans un second temps dans les pays suivants : Ghana, Niger, Nigéria et Sénégal ;
- le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali et la Sierra Leone soient préparés au déploiement d'un AFIS dans le cadre d'une action future potentielle.

En septembre-octobre 2022, le projet AFIS a conduit une série de missions dans les pays pilotes pour débiter la mise en œuvre du projet :

- Mission stratégique pour recevoir l'aval politique des autorités nationales s'agissant de la mise en œuvre du projet AFIS dans le pays ;

- Mission de lancement du projet et de définition des besoins au niveau de la chaîne criminalistique : signalisation, relevé de scènes de crime, AFIS, révélation de traces.
- Technical missions were also made to Cape Verde and Mauritania to define the needs for strengthening the chain of custody or extending AFIS.

Des missions techniques ont également été menées au Cabo Verde et en Mauritanie pour définir les besoins de renforcement de la chaîne criminalistique ou d'extension AFIS.

L'objectif final est de rédiger des feuilles de route sur la mise en œuvre du projet AFIS pour chacun des pays visités en 2022. Ce document récapitulera tous les besoins exprimés lors des missions : formation, matériel pour la chaîne criminalistique, conseil juridique et RH, extension AFIS, réaménagement des locaux de la Police technique et scientifique. Il contiendra des recommandations et les choix des pays quand plusieurs options sont possibles. Il constituera ainsi une référence pour la mise en œuvre future du projet AFIS dans chacun des pays bénéficiaires du programme SIPAO.



WAPIS/AFIS Project strategic visit to the Gambia during the meeting with Mr Assan Tangara, Permanent Secretary, at the Ministry of the Interior, 8 September 2022, Banjul (Gambia)

CONCLUSION



Richard GOTWE
Chef du Programme SIPAO

Chères lectrices, chers lecteurs,

Alors que la fin d'année approche à grands pas, nous pouvons dès lors regarder dans le rétroviseur et tirer un bilan de 2022, une année qui a été marquée par l'accélération de l'opérationnalisation du système SIPAO dans la plupart des pays bénéficiaires, contribuant grandement à notre objectif de renforcer la capacité des pays d'Afrique de l'Ouest à lutter contre la criminalité transnationale et le terrorisme via une gestion et un partage accrus des informations policières.

En effet, ce sont 14 des 16 pays bénéficiaires qui disposent de Centres de recueil et d'enregistrement des données policières (DACORE) opérationnels, équipés avec du matériel adéquat et dotés de personnel formé, qui recueillent, centralisent et enregistrent au quotidien des données policières. Le Libéria et le Mali, pays dans lesquels toute activité opérationnelle était suspendue jusqu'à récemment, disposent déjà de toute l'infrastructure nécessaire pour procéder à la numérisation des données de police. Il faut ici saluer la décision du dernier Comité de pilotage, qui, dans l'optique de ne pas perdre ces acquis et ces investissements, a ouvert la possibilité de relancer certaines activités opérationnelles, et plus particulièrement les formations dans ces deux pays.

De plus, ce sont près de 1 000 agents chargés de l'application de la loi qui ont été formés, soit par les formateurs INTERPOL, soit par les formateurs nationaux, aux divers modules de formation dispensés par le programme : opérateur, validateur de données, enquêteurs, qualité des données, administrateur.

Je n'oublierai pas les trois événements de sensibilisation au programme organisés au Ghana, en Gambie et en Mauritanie, qui ont rassemblé à chaque fois plus de 300 participants.

Aussi, près de 500 000 données de police ont été effectivement recueillies dans les bases de données, avec un rythme de progression qui va s'accélérer en 2023 grâce au raccordement d'un plus grand nombre de sites distants aux DACORE.

Il faut souligner la connexion de cinq pays au système mondial I-24/7 d'INTERPOL, permettant aux utilisateurs SIPAO de pouvoir interroger, directement depuis leur poste de travail, les bases de données mondiales d'INTERPOL : Côte d'Ivoire, Ghana, Mauritanie, Niger et Togo.

Par ailleurs, la plateforme régionale continue à prendre forme. En effet, le dernier Comité d'experts de la CEDEAO y a défini les modalités de partage des données dans le cadre de la plateforme régionale en les classant en trois catégories : le partage automatique, le partage facultatif avec diffusion automatique et le partage facultatif avec diffusion au cas par cas.

Enfin, cerise sur le gâteau : le démarrage effectif de la composante AFIS du programme, qui permettra d'équiper trois pays désignés pilotes d'un système AFIS complet : Bénin, Gambie et Togo. Les autres pays bénéficieront d'une assistance matérielle et de formations en police technique et scientifique.

Nous devons également saluer toutes ces initiatives de synergie avec les projets partenaires qui sont en train de se concrétiser et qui bénéficieront aux pays d'Afrique de l'Ouest : EUCAP Sahel, OCWAR-C, OCWAR-T, OCWAR-M, OIM, FRONTEX, ONUDC.

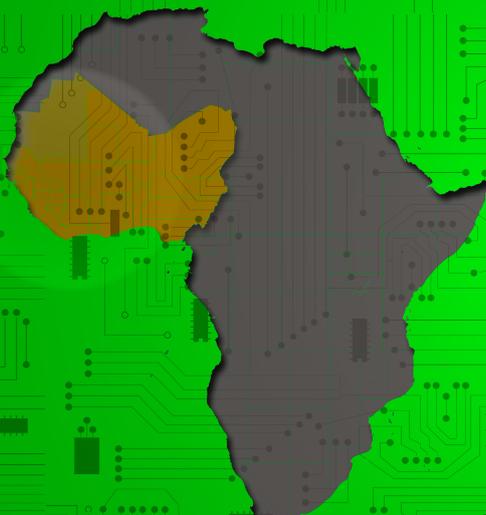
Tous ces résultats n'auraient été possibles sans le soutien et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes : l'Union européenne, qui finance le programme depuis 2012 pour un budget cumulé à ce jour de 52 millions d'euros, la Commission de la CEDEAO, notre partenaire stratégique, et l'ensemble des pays bénéficiaires, qui se sont véritablement appropriés le programme.

o-o-o

Le travail est loin d'être terminé et nous allons nous rendre sur le terrain en 2023 en vue de mener les actions prioritaires que nous avons identifiées ci-dessous :

- La multiplication des actions de sensibilisation en vue de renforcer l'appropriation au niveau des chefs des services chargés de l'application de la loi ;
- La multiplication des formations, en mettant l'accent sur les officiers de police judiciaire ;
- Le mentorat et l'accompagnement au changement des pratiques quotidiennes avec le système SIPAO au cœur du dispositif sécuritaire de chacun des pays bénéficiaires ;
- L'extension du système SIPAO au-delà du DACORE dans la capitale, et au-delà de la capitale quand les infrastructures de communication nous le permettront, en ciblant les postes-frontières, y compris les aéroports ;
- Les extensions I-24/7 ;
- La participation aux opérations policières régionales et internationales des pays bénéficiaires ;
- L'intégration des infractions conformément au code pénal national ;
- Le déploiement de la nouvelle version du système, qui intégrera le nouveau module de reporting et les possibilités de connexion avec les systèmes de contrôle aux frontières existants ;
- Le renforcement en équipement informatique des pays participants, plus particulièrement la mise en route des sites miroirs des DACORE dans le cadre des plans de reprise en cas de sinistre, et le remplacement des équipements acquis au lancement du projet dans les pays pilotes.

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et j'espère vous retrouver l'année prochaine encore plus engagés et déterminés à relever les nombreux défis qui ne vont pas manquer de se présenter sur notre chemin vers une Afrique de l'Ouest et un monde plus sûrs.



INTERPOL

CONTACT

PROGRAMME SIPAO

infoWAPIS-SIPAO@interpol.intwww.interpol.int

AVERTISSEMENT



Le contenu de la présente brochure ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. Les informations et les opinions y figurant n'engagent que leur(s) auteur(s).